

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Paris, le

19 DEC. 2019

Direction de l'Énergie

Sous direction du système électrique et des énergies renouvelables

Bureau de la production d'électricité et des énergies renouvelables

M. Pascal JACQUIN
Président
BIO'NRGY du Jura
Route du pont de Gratteroche
39300 Saint GERMAIN en MONTAGNE

Dossier suivi par : Gérard DENOYER
(gerard.denoyer@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Avis de rejet à l'issue de la troisième tranche de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse.

Nos réf. : Biomasse\Bois énergie\Appel d'offres\AO biomasse 2016\Attribution 2019

Monsieur,

En application des dispositions des articles L.311-10 et R.311-12 du code de l'énergie relatifs à la procédure d'appel d'offres pour les installations de production d'électricité, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a lancé le 17 février 2016 l'appel d'offres cité en objet.

En réponse à cet appel d'offres, vous avez déposé dans la famille « bois énergie » le projet BIO'NRGY du Jura situé route de Gratteroche 39300 Saint Germain en Montagne pour une puissance électrique de 2,90 MW.

À la suite à l'instruction de votre offre par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), dont vous trouverez en pièce jointe la fiche récapitulative, votre offre a obtenu la note de 25,71 pts. Le classement des dossiers a fait apparaître que la sélection des offres jusqu'à la note de 31,43 pts permettait de remplir les objectifs de volumes de l'appel d'offres.

Je suis au regret de vous informer que, du fait de sa note trop basse, votre offre n'est pas retenue dans le cadre de l'appel d'offres visé en objet.

Vous avez la possibilité de contester la présente décision auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-directeur du système électrique et
des énergies renouvelables



Stanislas REIZINE